



Fenêtre abîmée - réparation locative ou pas ?

Par clafoutis

Bonjour,

Je viens de quitter mon logement HLM après 20 ans d'occupation. On me facture 200 euros la réparation d'une fenêtre bloquée. En fait, elle est bloquée parce qu'une petite pièce en métal du mécanisme d'ouverture s'est cassée à cause de l'usure. Les logements ont été construits dans les années 60 et n'ont jamais été rénovés, je le sais parce que j'habite dans le quartier depuis toujours.

J'ai bien essayé de trouver une pièce pour réparer mais on ne les trouve pas dans le commerce. Je n'allais quand même pas remplacer tout le mécanisme, alors j'ai laissé tomber. C'est mon seul tort, j'aurais dû le signaler aux HLM, mais ce qui est fait est fait !

Est-ce que je dois payer pour la réparation ou est-ce le bailleur qui est responsable dans ce cas ? Les HLM me disent que l'entretien m'incombe, je pense moi que c'est un problème de vétusté des équipements. Qu'en pensez-vous ?

Merci beaucoup !